



21984 - Celui qui rate une partie de la prière collective et la rattrape tout seul ne doit permettre à personne de passer devant lui

question

Il est bien connu que l'objet dit sitra utilisé par l'imam pour empêcher les passants de passer devant lui sert aussi pour tous ceux qui prient derrière l'imam. Mais, après la fin de la prière dirigée par l'imam, l'objet peut-il servir à celui qui a raté une partie de la prière dirigée par l'imam et qui rattrape tout seul la partie ratée ou faut-il qu'il installe devant lui un objet à titre de sitra ? J'ai constaté que certaines personnes passent devant ceux qui complètent leur prière sans que ces derniers réagissent. Comment juger cette attitude ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si l'imam termine sa prière et si celui qui en a raté une partie se lève pour la rattraper, il prie alors réellement seul. Par conséquent, il doit empêcher qu'on passe devant lui compte tenu de l'ordre donné par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans ce sens. Si certains prieurs laissent les gens passer devant eux, cela peut résulter de l'ignorance ou d'une interprétation (des textes) qui les amène à croire que, ayant fait l'essentiel de la prière collectivement, la partie qu'ils ont accomplie individuellement est assimilable à celle effectuée sous la direction de l'imam. Mais il faut s'opposer à ce qu'on passe devant soi quand on rattrape la partie ratée de la prière collective.